MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK

EUROPEAN UNION

Travailler ensemble pour faire face aux crises humanitaires et aux situations de fragilité dans les régions du Sahel et du lac Tchad

Réunion de hauts fonctionnaires — Résumé des co-présidentes

L'Union européenne (représentée par A. Koulaimah, Directrice à la DG ECHO) et le Danemark (représenté par B. Markussen, représentante spéciale du Danemark pour les Grands Lacs et le Sahel) ont coprésidé une réunion de hauts fonctionnaires sur le Sahel et le lac Tchad, qui s'est tenue en format hybride à partir de Dakar, le 6 octobre 2025. Parmi les participants figuraient des représentants des pays de la région (Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria), des États membres de l'UE (AT, BE, BG, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GR, HU, HR, IE, IT, LT, LU, SE, NL, PL, PT, RO, SI, SK), d'autres pays donateurs (Canada, Norvège, Qatar, Suisse, Royaume-Uni) ainsi que des bailleurs multilatéraux et des organisations régionales (Union africaine, Organisation de la coopération islamique, OCDE/CSAO, Banque mondiale) d'ONG (ICG) et d'acteurs humanitaires (représentants des bureaux régionaux, des enceintes nationales et internationales d'ONG: ACF, ALIMA, CIVIQUE, RDC, FONGA, IRC, MSF, NRC; du CICR et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays touchés, ainsi que des agences des Nations unies — FAO, OIM, OCHA, HCDH, UNDCO, PNUD, HCR, Unicef, OMS, PAM).

L'objectif de la réunion, qui s'est tenue en format hybride et a accueilli 164 participants (49 en présentiel et 115 en ligne), était 1) de valider un diagnostic commun des enjeux dans la région (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Togo) et 2) de formuler des recommandations en vue d'une table ronde ministérielle, qui aura lieu le 19 novembre 2025.

La réunion de hauts fonctionnaires a été ouverte par la commissaire Hadja Lahbib au moyen d'un message vidéo préenregistré. Les participants ont ensuite débattu en quatre groupes distincts couvrant les thèmes suivants: 1. L'espace humanitaire; 2. Fragilité et Nexus; 3. Protection et DIH; 4. Efficacité de l'aide humanitaire. Dans chaque groupe, les intervenants étaient un mélange de représentants des autorités et institutions nationales (Burkina Faso, Institut danois des droits de l'homme, Mauritanie); donateurs (Irlande, Espagne, Banque mondiale, UE-FPI, UE-INTPA), interlocuteurs clés (International Crisis Group, ancien directeur de l'OCDE/CSAO), partenaires humanitaires (NRC, FONGA, PAM, RDC, IRC, HCR, CICR, TinTua, OCHA). Chaque discussion a débuté par une présentation des résultats des consultations des parties prenantes sur le terrain dans la région, qui ont eu lieu au cours de l'été 2025.

Lors de la session plénière finale de la réunion de hauts fonctionnaires, des observations finales ont été formulées par les coprésidentes, Mme Andrea Koulaimah et Mme Birgitte Markusen, par le représentant spécial de l'Union européenne, M. Joao Cravinho, et par le directeur de la Commission de l'Union africaine chargé de la santé, des affaires humanitaires et du développement social, M. Julio Rakotonirina. Le RSUE, M. Cravinho, a profité de l'occasion pour présenter les travaux sur l'approche renouvelée de l'UE au Sahel, en soulignant la pertinence des considérations humanitaires claires présentées à l'issue des discussions. M. Rakotonirina a rappelé qu'il importe de continuer à accorder une attention internationale à toutes les crises dans la région du Sahel et du lac Tchad et encourage la poursuite de la mobilisation de l'aide.

La réunion de hauts fonctionnaires s'est conclue par l'annonce que les recommandations issues des discussions thématiques serviront de base à la formulation d'engagements politiques lors de la table ronde ministérielle sur les solutions proposées.

Les coprésidentes ont noté ce qui suit (*sur la base des résultats de la consultation des parties prenantes sur le terrain et des discussions au cours de la réunion des hauts fonctionnaires*):

Sur l'espace humanitaire :

- Les autorités nationales sont les premiers intervenants aux crises survenant sur leur territoire. Elles jouent également un rôle de premier plan dans la mise en place d'un environnement propice à la mise en œuvre de l'aide.

- Les acteurs humanitaires peuvent apporter un appui complémentaire et s'engagent à soutenir les efforts déployés par les autorités nationales selon les besoins, en étroite coordination et dans le respect des normes et protocoles nationaux, tout en veillant également au respect du droit humanitaire international.

- Il convient d'assurer la continuité de l'aide humanitaire afin de renforcer la confiance avec les communautés. Cela implique une certaine continuité dans le financement de l'intervention humanitaire ainsi que dans la coordination humanitaire, y compris les groupes de travail techniques et la coordination civilo-militaire.

- Lorsque les mécanismes de coordination existants ne sont plus efficaces ou reconnus, il est essentiel de rechercher et de soutenir des solutions innovantes pour assurer la continuité du dialogue.

- Afin de renforcer le dialogue sur des questions spécifiques telles que l'accès, un mécanisme d'interface avec la communauté diplomatique pourrait être envisagé/mis en place pour les questions liées à l'accès, afin d'encourager des solutions concertées et rapides.

Sur la fragilité et le nexus :

- La mise en œuvre du triple nexus dans les contextes fragiles de la région est le seul moyen de garantir une réponse d'urgence aux besoins les plus pressants en matière d'aide vitale, tout en s'attaquant aux causes profondes de la crise humanitaire et en recherchant des solutions durables. Cette approche sera la plus efficace et la plus durable si les capacités nationales sont intégrées et si elle garantit l'appropriation par le gouvernement de la transition entre l'aide d'urgence et l'assistance plus structurelle.

- La continuité de la mise en œuvre du triple nexus est essentielle et peut nécessiter des adaptations de la méthode de travail antérieure, telles qu'une participation accrue des communautés et des autorités locales ou la mise en place de mécanismes de financement plus souples. La coordination opérationnelle du nexus devrait être renforcée, passant de projets fragmentés à une coordination multiacteurs par zone.

- Les acteurs humanitaires ont la possibilité et la responsabilité de participer activement à la mise en œuvre du triple nexus, à condition que l'espace nécessaire à l'action humanitaire

fondée sur des principes soit préservé, que le principe consistant à « ne pas nuire » soit respecté et que l'objectif de protection soit appliqué de manière cohérente.

Sur la protection et le DIH :

- La primauté du droit humanitaire international (DIH) et du droit international relatif aux droits humains devrait être respectée dans toutes les décisions concernant les civils et au moyen d'initiatives de renforcement des capacités pour les forces de sécurité et les autorités nationales.

- Les gouvernements et les autorités sont encouragés à investir dans les systèmes de protection et à renforcer les cadres juridiques en matière de DIH/droit international relatif aux droits humains, notamment par la mise en place et le renforcement de comités nationaux tels que le comité national du DIH.

- Les questions de protection devraient être intégrées de manière systématique et inclusive dans l'ensemble de la programmation humanitaire (protection de proximité – interventions menées par les communautés ; acteurs locaux – inclusion des personnes en situation de handicap) ; la protection doit être intégrée aussi bien dans les interventions d'urgence que dans les efforts de consolidation de la paix ; la collecte des données est importante, mais la protection des données est essentielle.

- Si des approches adaptées aux contextes locaux sont indispensables pour répondre aux dynamiques propres à chaque situation, elles doivent être complétées par une vision stratégique régionale globale afin de garantir la cohérence, la durabilité et une réponse plus coordonnée au-delà des frontières. Les stratégies de protection des bailleurs devraient être conçues et mises en œuvre, ou contribuer, à une perspective régionale aussi forte.

Sur l'efficacité de l'aide humanitaire :

- Les participants ont souligné l'impératif de renforcer la localisation : les acteurs nationaux et locaux sont des contributeurs essentiels à la réponse, bien placés pour garantir la pertinence, la redevabilité et la continuité de l'action avant, pendant et après les interventions internationales.

- Il convient de renforcer la participation des acteurs locaux afin de leur donner les moyens d'agir dans la conception de l'action et la prise de décision. L'augmentation du financement direct (ou de l'allocation des ressources) en faveur des acteurs locaux et nationaux, si elle est combinée à un soutien approprié au renforcement des capacités et à une véritable co-conception avec le partenaire international, accélérera certainement la localisation.

- Un financement prévisible et flexible qui soutient les opérations humanitaires, ainsi que les efforts de résilience, dans les régions du Sahel et du lac Tchad est essentiel. Dans le contexte de la réinitialisation de l'aide humanitaire, il convient de promouvoir et de porter à grande échelle des mécanismes capables de fournir une aide intégrée et en temps utile, qui soient directement accessibles aux partenaires locaux et qui renforcent également la coordination et la cohérence au niveau local (approche par zone) et au niveau national, au sein du système humanitaires et en lien avec les acteurs du développement.

- Une coordination renforcée avec les bailleurs et les partenaires humanitaires est essentielle pour préserver l'efficacité et la redevabilité. Il est recommandé de renforcer la complémentarité au moyen de financements conjoints et de procédures harmonisées de diligence et de suivi entre bailleurs, afin de contribuer à réduire les charges administratives et d'accélérer les partenariats.

Veuillez trouver, dans les pages suivantes, des résumés des messages clés des notes techniques et des recommandations issues des discussions qui ont eu lieu. Veuillez noter que leur contenu ne reflète pas nécessairement la position des coprésidentes de la réunion de hauts fonctionnaires sur le Sahel et le lac Tchad.

Résumé des messages et recommandations clés de la discussion sur l'espace humanitaire :

- Les autorités nationales sont les premiers intervenants aux crises survenant sur leur territoire. Elles jouent également un rôle de premier plan dans la mise en place d'un environnement propice à la mise en œuvre de l'aide.

- Les acteurs humanitaires peuvent apporter un appui complémentaire et s'engagent à soutenir les efforts déployés par les autorités nationales selon les besoins, en étroite coordination et dans le respect des normes et protocoles nationaux, tout en veillant également au respect du droit humanitaire international.

- Reconnaissant que l'environnement opérationnel de l'action humanitaire est devenu plus complexe en raison des effets combinés de plusieurs dynamiques, il importe de les comprendre et de revoir les approches politiques, diplomatiques et humanitaires ; pour rester engagé et rétablir, renforcer la confiance lorsque cela est nécessaire. Les acteurs humanitaires ont élaboré diverses stratégies d'adaptation afin de continuer à répondre aux besoins essentiels.

- Tous les acteurs humanitaires demeurent fermement engagés à poursuivre leur soutien aux populations affectées par les crises humanitaires dans les pays des régions du Sahel et du lac Tchad, conformément aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

- La préservation d'un espace humanitaire fondé sur des principes est une condition préalable pour que les acteurs humanitaires puissent continuer à fournir une aide aux populations les plus vulnérables dans les régions touchées par la crise humanitaire. Le respect des principes humanitaires n'est pas contraire à la souveraineté.

En complément des recommandations issues des notes techniques communiquées avant la réunion de hauts fonctionnaires, les recommandations suivantes sont ressorties des discussions :

- Le dialogue entre les différentes parties prenantes qui fournissent une assistance en matière d'accès devrait être renforcé et la confiance avec les communautés locales doit être renforcée/rétablie.

- Les plateformes de coordination existantes devraient être considérées comme un mécanisme de dialogue renforcé sur l'accès. Il existe dans la région des exemples positifs d'un dialogue régulier et inclusif à tous les niveaux (local, sous-régional et national), permettant un dialogue ouvert et une compréhension mutuelle. Les équipes humanitaires pays jouent un rôle clair dans la définition et la mise en œuvre de positions communes.

- Il convient d'assurer la continuité de l'aide humanitaire afin de renforcer la confiance avec les communautés. Cela implique une certaine continuité dans le financement de l'intervention humanitaire ainsi que dans la coordination humanitaire, y compris les groupes de travail techniques et la coordination civilo-militaire.

- Lorsque les mécanismes de coordination existants ne sont plus efficaces ou reconnus, il est essentiel de rechercher et de soutenir des solutions innovantes pour assurer la continuité du dialogue.

- Afin de renforcer le dialogue sur des questions spécifiques telles que l'accès, un mécanisme d'interface avec la communauté diplomatique pourrait être envisagé/mis en place pour les questions liées à l'accès, afin d'encourager des solutions concertées et rapides.

- La nécessité de préserver l'espace humanitaire devrait être systématiquement prise en compte dans les décisions politiques ainsi que dans la conception et la mise en œuvre des règles administratives et de sécurité. Il s'agit notamment de garantir des exemptions humanitaires lors de la mise en place de régimes de sanctions et de lois antiterroristes. Il existe des modèles tels que la Loi Modèle contre le terrorisme africaine.

Résumé des messages clés des notes techniques et des recommandations issues de la discussion sur la fragilité et le nexus :

- Le Sahel connaît une instabilité prolongée, alimentée par la convergence des crises humanitaires, sécuritaires et institutionnelles. Si les interventions d'urgence sauvent des vies, elles ne s'attaquent pas aux causes structurelles de la vulnérabilité, ce qui nécessite une mobilisation accrue des acteurs du développement pour renforcer durablement la résilience.

- Les crises sont structurelles et conjoncturelles : les populations sont affectées par la pauvreté et la destruction de leurs moyens de production.

- Une action en faveur du développement dans les zones fragiles est possible. La mise en œuvre d'une approche nexus est essentielle dans un monde en mutation. L'approche nexus doit être considérée comme une méthode de travail. Il convient de garantir la continuité du financement de la réponse, y compris les actions de développement, dans les zones les plus fragiles et les plus vulnérables.

- La mise en œuvre d'une approche fondée sur le nexus nécessite des synergies et des complémentarités entre les actions humanitaires, de développement et de paix, étant donné que chaque composante requiert des compétences différentes. Face à une crise, l'adaptation devient une nécessité, impliquant la conception et l'utilisation d'outils permettant de mieux anticiper les besoins et les réponses.

- Le nexus est l'occasion de relier tous les aspects d'une stratégie afin d'en maximiser l'impact. Toutefois, la mise en œuvre d'une approche nexus dans des contextes fragiles devrait préserver l'espace de réponse humanitaire et les principes.

- Les enseignements peuvent être tirés de nombreux projets et programmes dans la région du Sahel et du lac Tchad, mis en œuvre par un grand nombre de bailleurs : exemples au Tchad et au Burkina Faso par l'UE (DG INTPA et FPI), le Sahel Response Fund financé par le Royaume-Uni et le Danemark, le mécanisme de financement Nexus par l'Allemagne, par exemple au Mali et au Tchad par la Banque mondiale. L'exemple de la Mauritanie a souligné la valeur ajoutée, le rôle et les capacités des autorités nationales dans la mise en œuvre d'une approche nexus. Ils peuvent également servir de base à la réflexion sur la manière de résoudre les problèmes de fragilité.

En complément des recommandations issues des notes techniques communiquées avant la réunion de hauts fonctionnaires, les recommandations suivantes sont ressorties des discussions :

- La réponse aux crises doit être multidimensionnelle et transsectorielle, territoriale et locale. Il est également nécessaire de « repenser » l'approche et les modèles utilisés jusqu'à présent, y compris en ce qui concerne les instruments de financement (plus de flexibilité, par exemple).

- Les capacités de leadership de l'État sont essentielles et doivent être mieux utilisées :

    - Renforcer l'appropriation par l'État de l'articulation entre les interventions humanitaires et les interventions en faveur du développement; par exemple, en

s'appuyant sur des cadres nationaux et locaux, tels que des stratégies sur des solutions durables accompagnées de plans d'action budgétisés ou d'organismes de coordination Nexus.

- Investir dans les capacités techniques et institutionnelles et les services décentralisés des autorités locales permettrait à ces acteurs de jouer un rôle de chef de file durable dans la coordination locale, tout en respectant l'espace et les principes de l'action humanitaire.

- La coordination opérationnelle du nexus devrait être renforcée. Il convient de promouvoir la cohérence des réponses avec les priorités nationales et une coordination renforcée devrait contribuer à dépasser la logique de fragmentation des projets grâce à une coordination multiacteurs par domaine, soutenue par des partenaires techniques et financiers.

- En réponse aux crises alimentaires, il convient d'encourager la combinaison de mesures de protection sociale et d'interventions d'urgence ciblées, notamment dans le cadre des plans de réponse nationaux.

- Il est urgent d'améliorer l'accès aux services sociaux et de base essentiels (y compris la protection), en développant davantage les approches de proximité, la décentralisation et les politiques contextualisées intégrant des critères de vulnérabilité. Les acteurs humanitaires peuvent également jouer un rôle dans le renforcement du système

- Alignement géographique, renforcement de la cohésion sociale dans les zones d'intervention ; mais aussi l'intégration des données humanitaires dans la planification du développement et le développement de la flexibilité opérationnelle sont autant d'éléments essentiels.

- Le rôle des partenaires locaux dans la mise en œuvre des approches liées au lien devrait être accru afin de renforcer l'appropriation locale, la pertinence, l'efficacité et la durabilité des interventions. Il est essentiel que les capacités de ces partenaires locaux soient renforcées en même temps que leur rôle de mise en œuvre augmente, afin de leur permettre de jouer un rôle dans la gestion des risques sécuritaires et financiers.

- Le renforcement de la localisation et des capacités des acteurs locaux, la mise en œuvre d'une approche par zone avec des réponses multisectorielles ancrées dans des territoires ciblés, des approches transfrontalières et l'utilisation d'outils de suivi des conflits et de cohésion sociale pour renforcer le pilier de la paix sont autant de pratiques prometteuses qui ont également démontré une contribution positive à la mise en œuvre d'une approche du nexus.

- Les bailleurs qui soutiennent le nexus HDP veillent à ce que la mise en œuvre de l'approche nexus dans des contextes fragiles préserve l'espace d'intervention humanitaire et les principes humanitaires. La préservation d'un espace humanitaire conformément aux principes humanitaires, le respect du principe consistant à ne pas nuire et la généralisation de l'objectif de protection ont été mis en avant en tant que critères pour la participation des acteurs humanitaires à une approche fondée sur le nexus.

Résumé des messages clés des notes techniques et des recommandations issues de la discussion sur la protection et le droit international humanitaire :

- Les civils sont confrontés à des déplacements, des enlèvements et des attaques répétées contre des écoles, des établissements de santé et d'autres infrastructures essentielles, tandis que des centaines de localités ont été bloquées, ce qui restreint l'accès aux marchés et aux services. Les attaques contre les établissements de santé ont connu une tendance à la hausse par rapport aux années précédentes. Les femmes, les enfants et les autres groupes à risque continuent de supporter la charge la plus lourde, avec des violences basées sur le genre répandues, le recrutement d'enfants, le mariage précoce et l'exclusion de l'éducation et des soins de santé.

- Les systèmes et services de protection sont soumis à une pression croissante. Les structures de proximité restent les principaux intervenants, jouant un rôle essentiel dans les efforts d'alerte précoce et de résilience. Ils sont de plus en plus tendus et ne bénéficient pas d'un soutien prévisible. Les documents d'état civil sont essentiels pour l'accès aux droits et aux services de base. Les lacunes existantes – qui touchent jusqu'à 40 % de certaines populations – aggravent encore l'exclusion de l'éducation, des soins de santé et de la justice.

- Malgré les difficultés dues aux multiples éléments de crise, il reste possible et nécessaire de travailler sur le DIH et l'espace humanitaire/les droits humains.

- La promotion et la garantie du respect du DIH devraient être placées au cœur de tous les efforts. Le DIH nécessite un soutien politique fort. L'initiative mondiale en matière de DIH présentée par le CICR à l'Assemblée générale des Nations unies a été approuvée par plusieurs pays. Il est essentiel d'assurer le suivi de cette initiative afin de faire progresser le respect et la mise en œuvre du DIH. En outre, il importe de rappeler que les États signataires des conventions de Genève s'engagent non seulement à respecter le DIH eux-mêmes, mais aussi à veiller à son application par d'autres parties sur leur territoire.

En complément des recommandations issues des notes techniques communiquées avant la réunion de hauts fonctionnaires, les recommandations suivantes sont ressorties des discussions :

- À défendre la primauté du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains dans toutes les décisions concernant les civils et en renforçant les initiatives de renforcement des capacités des forces de sécurité et des autorités nationales.

- La protection devrait être intégrée de manière systématique et inclusive dans l'ensemble de la programmation humanitaire, y compris la protection de proximité, les interventions menées par les acteurs locaux, le dialogue avec les acteurs locaux et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle doit être intégrée tout au long du processus, depuis les interventions d'urgence, les efforts de consolidation de la paix et le développement. Un financement durable, prévisible et flexible des interventions en matière de protection est essentiel à une action efficace et durable.

- Maintenir un suivi solide et indépendant et un dialogue confidentiel soutenu en tant que composantes essentielles du respect des principes de protection et du droit international humanitaire. Le dialogue permanent avec toutes les parties aux conflits doit être préservé et prioritaire, étant donné que le dialogue est essentiel pour promouvoir le DIH. Bien que ce dialogue puisse être complexe, il reste nécessaire et devrait être adapté aux conditions locales afin d'en assurer la continuité.

- Les gouvernements et les autorités sont encouragés à investir dans les systèmes de protection et à renforcer les cadres juridiques liés au DIH et au droit international relatif aux droits humains, y compris la mise en place et le renforcement de structures nationales telles que les comités nationaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

- Défendre et renforcer le respect de la protection de la mission médicale, en reconnaissant son rôle essentiel dans la fourniture de soins impartiaux et vitaux pendant les conflits. Les parties prenantes et les bailleurs devraient soutenir activement les initiatives menées par le CICR et d'autres acteurs concernés qui sensibilisent et promeuvent le respect du DIH et des normes internationales protégeant le personnel médical, les installations et les transports.

- Si des approches adaptées aux contextes locaux sont indispensables pour répondre aux dynamiques propres à chaque situation, elles doivent être complétées par une vision stratégique régionale globale afin de garantir la cohérence, la durabilité et une réponse plus coordonnée au-delà des frontières.

- Les stratégies de protection des bailleurs devraient donc être conçues et mises en œuvre, ou contribuer à une perspective régionale forte, en s'appuyant sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques des pays voisins. En favorisant la collaboration transfrontière et le partage des connaissances, ces stratégies peuvent être plus adaptatives et plus efficaces pour relever les défis communs.

Résumé des messages clés des notes techniques et des recommandations issues de la discussion sur l'efficacité de l'aide humanitaire :

- En raison de la réduction du financement, il est nécessaire de repenser le fonctionnement et de procéder à une « révision » par rapport aux pratiques antérieures. Les réductions annoncées pour 2025 pèsent lourdement sur toutes les opérations humanitaires, tant au niveau mondial que régional, avec des conséquences déjà importantes pour les populations et les organisations touchées sur le terrain.

- L'urgence est particulièrement aiguë au Sahel, où près de 30 millions de personnes ont un besoin urgent d'aide humanitaire et de services de protection.

    - Facteurs d'aggravation : Les besoins humanitaires découlent d'un réseau complexe de crises interdépendantes (instabilité, violence, conflits, insécurité croissante et effets du changement climatique), principalement concentrés dans le centre du Sahel et le bassin du lac Tchad.

    - Déficit financier : Un montant de 4,3 milliards USD est nécessaire pour répondre aux besoins urgents de 18,4 millions de personnes dans les six pays couverts par les plans de réponse humanitaire. Le financement requis par le système humanitaire a augmenté de 38 % depuis 2020 (passant de 3,5 milliards USD à 4,3 milliards USD).

    - Conséquences opérationnelles : Les organisations humanitaires sont confrontées à des difficultés croissantes en matière d'accès (capacité des travailleurs à atteindre les populations et capacité des populations à accéder à l'aide). En conséquence, les équipes humanitaires pays sont contraintes d'établir des priorités dans tous les secteurs.

- Un certain nombre de résolutions ont été mises en place pour poursuivre l'aide d'urgence malgré des fonds limités :

    1. Coordination : Réduire le nombre de clusters mondiaux à 8 au lieu de 15 afin de favoriser des structures de coordination plus efficaces.

    2. Localisation : Il convient de renforcer la participation des acteurs locaux afin de leur donner les moyens d'agir dans la conception de l'action et la prise de décision. L'augmentation du financement direct (ou de l'allocation des ressources) en faveur des acteurs locaux et nationaux, si elle est combinée à un soutien approprié au renforcement des capacités et à une véritable co-conception avec le partenaire international, accélérera certainement la localisation.

    3. Action anticipatoire : Favoriser des mesures d'anticipation visant à atténuer les effets des chocs et de l'insécurité climatiques. Anticiper les risques réduit considérablement les souffrances et est plus efficace.

4. Plaider en faveur d'une assistance financière multifonctionnelle : Cette approche rapide et adaptable est essentielle pour investir dans la résilience des communautés et soutenir les populations vivant dans des zones difficiles d'accès.

- Tous les acteurs humanitaires ont réaffirmé leur détermination à repenser le système humanitaire en vue de parvenir à une réduction durable de la vulnérabilité dans les régions du Sahel et du lac Tchad.

En complément des recommandations issues des notes techniques communiquées avant la réunion de hauts fonctionnaires, les recommandations suivantes sont ressorties des discussions :

- Dans un contexte de diminution des ressources et de besoins croissants, il demeure essentiel de maintenir une réponse efficace et fondée sur des principes qui respecte les valeurs humanitaires fondamentales et reconnaisse le rôle central des partenaires nationaux et locaux pour atteindre ceux qui en ont le plus besoin.

- Les participants ont souligné l'impératif de renforcer la localisation : les acteurs nationaux et locaux sont des contributeurs essentiels à la réponse, bien placés pour garantir la pertinence, la redevabilité et la continuité de l'action avant, pendant et après les interventions internationales.

- La localisation doit aller au-delà des flux financiers pour inclure le partage des risques, les partenariats équitables, la participation à la gouvernance et l'accès à des financements pluriannuels, flexibles et non affectés.

- Un financement prévisible et flexible qui soutient les opérations humanitaires, ainsi que les efforts de résilience, dans les régions du Sahel et du lac Tchad est essentiel. Dans le contexte de la réinitialisation de l'aide humanitaire, il convient de promouvoir et de porter à grande échelle des mécanismes capables de fournir une aide intégrée et en temps utile, qui soient directement accessibles aux partenaires locaux et qui renforcent également la coordination et la cohérence au niveau local (approche par zone) et au niveau national, au sein du système humanitaire et avec les acteurs du développement.

- Une coordination renforcée avec les bailleurs et les partenaires humanitaires est essentielle pour préserver l'efficacité et la redevabilité. Il est recommandé de renforcer la complémentarité au moyen de financements conjoints et de procédures harmonisées de diligence et de suivi entre bailleurs, afin de contribuer à réduire les charges administratives et d'accélérer les partenariats.

- Les équipes humanitaires pays devraient jouer un rôle plus important dans l'orientation des stratégies collectives présentées ci-dessus et veiller à ce que la hiérarchisation des priorités reflète les points de vue des communautés touchées, reste fondée sur les besoins et repose sur des principes, et favorise une efficacité et une efficience accrues.